

Le 6 février 2020

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA LEVEE DE LA LOIRE ENTRE BLOIS ET ONZAIN

Du 10 février au 6 mars 2020, le conseil départemental de Loir-et-Cher entreprend des travaux de dérasement des buttes de terre sur une nouvelle portion de 6 km sur la levée de la Loire entre Blois et Onzain, visant à renforcer la sécurité des automobilistes. Ces travaux viennent en complément du dérasement effectué en 2019 entre le golf de la Carte et Onzain.

Ces travaux de dérasement des buttes de terre, appelées « banquettes » s’inscrivent dans le cadre d’un programme pluriannuel visant à traiter la totalité de cet itinéraire situé sur le territoire du Loir-et-Cher. En pratique, il s’agit de supprimer la butte de terre située le long de la route du côté opposé à la Loire, à l’identique de ce qui avait été réalisé l’année passée au niveau du golf de la Carte.

Écueils des banquettes

Les banquettes peuvent être un danger pour les automobilistes au quotidien. En effet, celles-ci masquent les courbes et génèrent une perte de tracé préjudiciable à la visibilité et à la lisibilité de la route. De plus, elles sont situées à proximité immédiate du bord de la chaussée, empêchant ainsi toute manœuvre d’évitement et représentant des obstacles latéraux susceptibles d’aggraver les conséquences d’une malencontreuse sortie de route : effet de mur ou de tremplin pouvant entraîner le retournement d’une voiture, la voir exécuter des tonneaux ou encore accentuer la violence du choc avec le sol, les arbres ou les habitations présentes en contrebas.

Objectifs des travaux

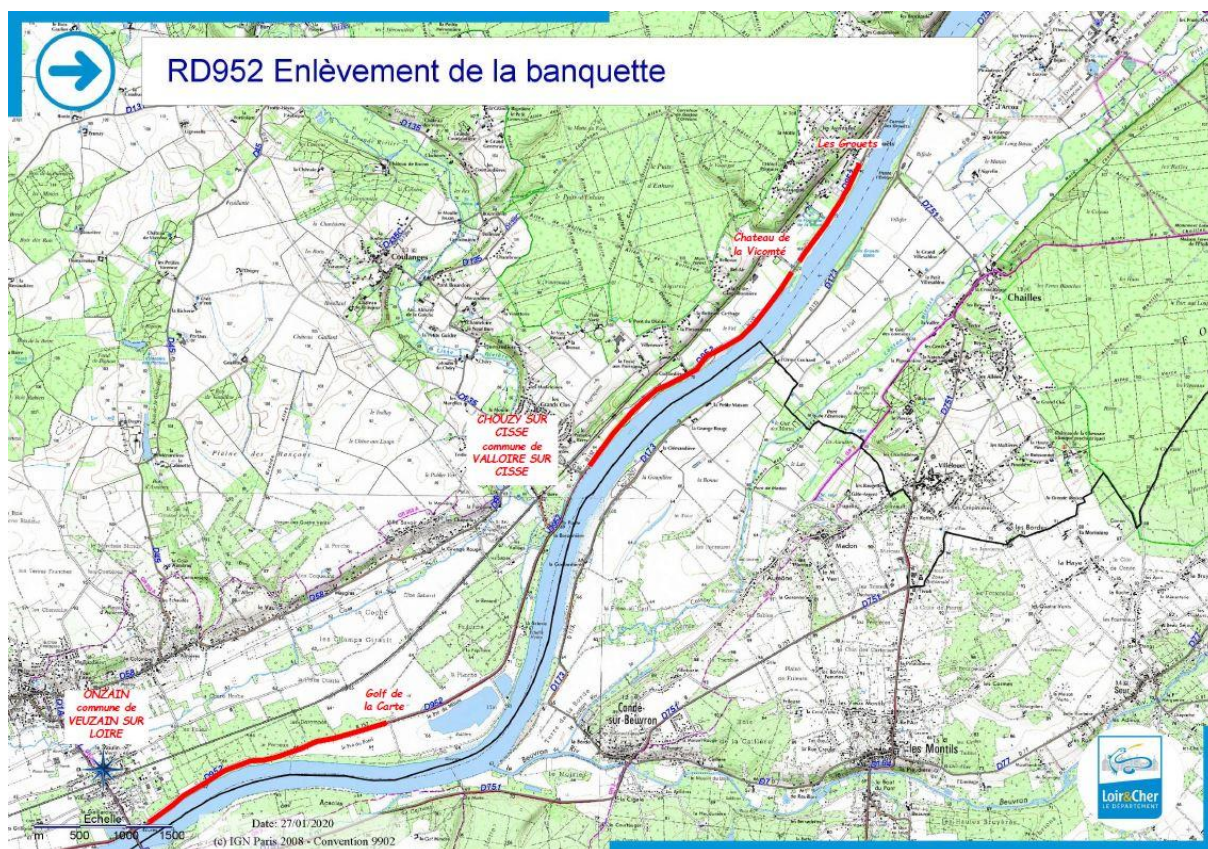
L’objectif est d’améliorer le niveau de sécurité sur l’axe Blois Onzain. En effet, les travaux de dérasement conduisent à créer un accotement dégagé de largeur variable (bien souvent supérieure ou égale à 4 mètres) permettant l’obtention d’une zone de sécurité conforme aux guides et règles en vigueur. Cette zone de récupération en bordure de chaussée permet à l’usager qui fait un écart de trajectoire de pouvoir revenir sur la route sans incident. Ce dégagement permet également une très nette amélioration de la visibilité pour les conducteurs, notamment au niveau des virages ou des carrefours.

Par ailleurs, la suppression des banquettes existantes permettra l’écoulement des eaux accumulées sur la chaussée en supprimant les risques d’aquaplaning. Enfin, le fauchage des accotements sera facilité avec une présence réduite des engins empiétant sur la chaussée.

Le coût des travaux de dérasement sur 6km entre Blois et Onzain, côté val, est estimé à 120 000 euros.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12